

PROCÈS-VERBAL
Séance du 26.03.2026

Étaient présents : Mmes KELLER Wendy, CAPELLE Stéphanie, BRITSCHER Morgane, DUMAS Valérie, RUGGERI Stéphanie, Mrs ALBRECH Sébastien, GAZIN Jean-Christophe, PIERRE Jordan, COUSIN Guy, VERRIER Antoine et DOSDAT Livier

Absents excusés : /

Absents : /

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.03.2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenu le 26 mars 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Laetitia ARTIS.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 26.03.2026

Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents cette délibération.

Pour : 11

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

NOMME Madame Laetitia ARTIS secrétaire de séance.

Pour : 11

DELIBERATION N° 2026-006 : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE DELME

Le conseil municipal de la commune d'Aulnois-sur-Seille

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaire

- Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin :

Liste des candidats au poste de délégués titulaires : Mme DUMAS Valérie et Mme BRITSCHER Morgane

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Liste des candidats au poste de délégués titulaires (Mme DUMAS Valérie et Mme BRITSCHER Morgane) : 11 voix (onze)

- Mme DUMAS Valérie et Mme BRITSCHER Morgane ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamées délégués titulaires.

POUR : 11

DELIBERATION N° 2026-007 : ELECTION DES DELEGUES AU SIVOM DES ARMOISES

Le conseil municipal de la commune d'Aulnois-sur-Seille

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires (dont le Maire) et un délégué suppléant
- Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin :

Liste des candidats au poste de délégués titulaires : Mme KELLER Wendy (Maire), Mme CAPELLE Stéphanie, Mme DUMAS Valérie

Liste des candidats au poste de délégué suppléant : Mr VERRIER Antoine

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Liste des candidats au poste de délégués titulaires (Mme KELLER Wendy (Maire), Mme CAPELLE Stéphanie, Mme DUMAS Valérie) : 9 voix (neuf)

- Liste des candidats au poste de délégués suppléants (Mr VERRIER Antoine) : 11 voix (onze)

POUR : 9

ABSTENTION : 2

- Mme KELLER Wendy (Maire), Mme CAPELLE Stéphanie et Mme DUMAS Valérie ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamées délégués titulaires.

- Mr VERRIER Antoine ayant obtenue la majorité absolue a été proclamé délégué suppléant

POUR : 11

DELIBERATION N° 2026-008 : ELECTION DES DELEGUES AU SIVOM ENTRE SEILLE ET NIED

Le conseil municipal de la commune d'Aulnois-sur-Seille

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires
- Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Liste des candidats au poste de délégués titulaires : Mr PIERRE Jordan et Mr GAZIN Jean-Christophe

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Liste des candidats au poste de délégués titulaires (Mr PIERRE Jordan et Mr GAZIN Jean-Christophe) : 11 voix (onze)
- Mr PIERRE Jordan et Mr GAZIN Jean-Christophe ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

POUR : 11

**DELIBERATION N° 2025-009 : ELECTION DES DELEGUES SYNDICAT DES EAUX BASSE VIGNEULLES
FAULQUEMONT**

Le conseil municipal de la commune d'Aulnois-sur-Seille

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires
- Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Liste des candidats au poste de délégués titulaires : Mme KELLER Wendy et Mme CAPELLE Stéphanie

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Liste des candidats au poste de délégués titulaires (Mme KELLER Wendy et Mme CAPELLE Stéphanie) : 11 voix (onze)
- Mme KELLER Wendy et Mme CAPELLE Stéphanie ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

POUR : 11

**DELIBERATION N° 2026-010 : DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DE LA MEDIATHEQUE DE
DELME**

Le conseil municipal de la commune d'Aulnois-sur-Seille procède à la désignation des conseillers délégués à l'association de la Médiathèque de Delme :

- Déléguée titulaire : Mme CAPELLE Stéphanie
- Déléguée suppléant : Mme DUMAS Valérie

DELIBERATION N° 2026-011 : DESIGNATION DES DELEGUES SIM SEILLE

Le conseil municipal de la commune d'Aulnois-sur-Seille procède à la désignation des conseillers délégués SIM SEILLE :

- Déléguée titulaire : Mme CAPELLE Stéphanie
- Délégué suppléant : Mr GAZIN Jean-Christophe

DELIBERATION N° 2026-012 : DESIGNATION DES DELEGUES SI ASSAINISEMENT AULNOIS CRAINCOURT

Le conseil municipal de la commune d'Aulnois-sur-Seille procède à la désignation des conseillers délégués à l'association de la Médiathèque de Delme :

- Délégués titulaires : Mr ALBRECH Sébastien et Mme BRITSCHER Morgane
- Délégués suppléants : Mme KELLER Wendy et Mr PIERRE Jordan

DELIBERATION N° 2026-013 : DESIGNATION DELEGUES COMMISSION DE CHASSE

Le conseil municipal de la commune d'Aulnois-sur-Seille procède à la désignation des conseillers délégués à la commission de chasse ;

- Délégué titulaire : Mr DOSDAT Livier
- Délégué suppléant : Mr GAZIN Jean-Christophe

Pour les autres désignations des conseillers de commission, la Maire préfère que les personnes s'investissent en fonction de leurs disponibilités et que des groupes de travail soient constitués en fonction des projets. Par contre, en cas de suivi de gros projet il conviendra de désigner un responsable de projet. Cela sera délibéré au fur et à mesure des projets engagés.

DELIBERATION N° 2026 – 014 INDEMNITE DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et avec effet au 22.03.2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint :

à 100 % des 10.89 % de l'indice

POUR : 9 ABSTENTION : 2

Monsieur VERRIER Antoine demande s'il est possible de refaire le point dans un an sur le taux d'attribution des indemnités des adjoints en fonction de l'investissement de ceux-ci.

DELIBERATION N° 2026 – 015 DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame la Maire les délégations suivantes :

- De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions à hauteur de 50% du montant des travaux.

DIVERS

Délégation de signature du Maire aux Adjoint

Il sera décidé ultérieurement par La Maire quelles délégations sont accordées aux Adjoint.

Rappel de dates de réunion

- Réunion SIVOM des Armoises : 10.04.2026 à 20h00 au Château
- RDV Monsieur LEIZOUR (comptable) : 01.04.2026 à 14h00 en mairie
- Réunion Syndicat des eaux : 18.05.2026 à 18h30

Gazette

Madame Morgane BRITSCHER, conseillère, a travaillé sur un projet de mise en place d'une gazette. Elle profite de la réunion du Conseil Municipal pour faire passer une maquette sur laquelle pour une 1^{ère} édition il sera rappelé :

- les informations pratiques de la mairie (horaires d'ouverture, ...),
- rappel des règles de propreté dans le village (notamment le problème des déjections canines)
- présenter le nouveau conseil
- donner des informations d'urbanisme
- re préciser les jours de ramassage des poubelles, ...

La gazette sera imprimée en mairie sur un papier A3 un peu plus épais que la normale et distribué dans les boîtes aux lettres.

Le groupe de travail pour cette gazette est composé des membres suivants : KELLER Wendy, ALBRECH Sébastien et BRITSCHER Morgane.

La 1^{ère} réunion gazette est prévu le 01.04.2026 après la visite du comptable.

Site internet/Réseaux sociaux

Monsieur ALBRECH Sébastien, Premier Adjoint, propose la création d'une page Facebook dédié à la mairie. La maire préfère s'orienter vers la création d'un site Internet que Monsieur ALBRECH Sébastien se chargera de mettre en œuvre à la suite de son accord.

Nettoyage chemin communal

Il est fait état du nettoyage du chemin communal notamment de la taille des haies qui est légalement possible jusqu'au 15.04.2026. Les conseillers de posent la question de savoir si on profite de ce moment pour ouvrir les chemins. Monsieur COUSIN informe le reste de l'assemblée de la problématique du chemin au Moulins qui est difficile d'abord bien qu'entretenu d'un côté par les pêcheurs.

Il se pose la question de savoir si on part vers un partenariat avec les élèves de Pixérécourt est possible ou ceux de Château salins ou Courcelles Chaussy ou alors si on propose aux habitants de la commune de se mobiliser pendant un ou deux weekends pour participer à cette action.

Finalement, il est décidé de se rendre dans un premier temps sur site pour évaluer le travail à effectuer puis de voir si on organise un ou deux weekends en associant les habitants notamment les jeunes qui ont déjà créés un espace à leur initiative (cf. panneau pocket).

A Aulnois-sur-Seille, le 28 avril 2026

Le secrétaire de séance
ARTIS Laetitia

La Maire :
KELLER Wendy